

Mairie de Vallière

Compte rendu du Conseil Municipal du 10 mars 2017

L'an deux mille dix-sept le dix du mois de mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Valérie BERTIN, Le Maire.

Conformément à l'article 54 de la loi du 5 Avril 1884, la séance a été publique.

Participent à la séance : Valérie BERTIN, Yvette DESMICHEL, Jacques TOURNIER, Gilles ANCEL, Thierry FAZILLE, Gérard COUBRET, Chantal JOUBERT, Dominique BOULENGUEZ, Cédric COUEGNAS, Guillaume BERGERON, Laurence BOULANGER, Laurent CHASTRUSSE ;

Absents excusés : Vincent ASSELINEAU qui donne pouvoir à Gilles ANCEL ;

Valérie CHAMPEYTINAUD qui donne pouvoir à Valérie BERTIN ;

Sébastien DUMAÎTRE qui donne pouvoir à Laurence BOULANGER.

Monsieur Guillaume BERGERON a été élu secrétaire. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Délibération N°1 : Approbation des comptes de gestion : principal, station-service, assainissement.

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. En application des dispositions des articles L1612.12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude des opérations

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- DÉCLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part,

Approuve les comptes à l'unanimité.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Nombre de voix pour : 15

Nombre d'abstention : 0

Nombre de voix contre : 0

Délibération N°2 : Approbation des comptes administratifs : principal, assainissement, station-service.

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		329 662.71	83 257.62		83 257.62	329 662.71
Opérations de l'exercice	503 553.05	682 105.98	176 420.87	170 980.25	679 973.92	853 086.23
TOTAUX	503 553.05	1 011 768.69	259 678.49	170 980.25	763 231.54	1 182 748.94
Résultats de clôture		508 215.64	88 698.24			419 517.40
Restes à réaliser			64 444.40		64 444.40	
TOTAUX CUMULES	503 553.05	1 011 768.69	324 122.89	170 980.25	827 675.94	1 182 748.94
Résultats définitifs		508 215.64	153 142.64			355 073.00

COMPTE ANNEXE PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		9 313.71		26 520.59		35 834.30
Opérations de l'exercice	308 406.68	320 697.39	32 729.00	37 627.29	341 135.68	358 324.68
TOTAUX	308 406.68	330 011.10	32 729.00	64 147.88	341 135.68	394 158.98
Résultats de clôture		21 604.42		31 418.88		53 023.30
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	308 406.68	330 011.10	32 729.00	64 147.88	341 135.68	394 158.98
Résultats définitifs		21 604.42		31 418.88		53 023.30

COMPTE ANNEXE PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		1 842.87	185 107.37		185 107.37	1 842.87
Opérations de l'exercice	36 091.32	38 246.48	545 858.47	780 448.84	581 949.79	818 695.32
TOTAUX	36 091.32	40 089.35	730 965.84	780 448.84	767 057.16	820 538.19
Résultats de clôture		3 998.03		49 483.00		53 481.03
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	36 091.32	40 089.35	730 965.84	780 448.84	767 057.16	820 538.19
Résultats définitifs		3 998.03		49 483.00		53 481.03

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Adopté à l'unanimité des votants

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
 Nombre de conseillers municipaux présents : 12
 Nombre de voix pour : 10
 Nombre d'abstention : 0
 Nombre de voix contre : 0

Délibération N°3 : Affectation des résultats commune

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'après avoir approuvé le compte administratif de l'année 2016, il y aurait lieu d'affecter les résultats.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents décide d'affecter ainsi le résultat :

Section de fonctionnement

Excédent de l'exercice	+178 552.93 €
Excédent reporté commune	+329 662.71 €
Excédent final	+508 215.64 €

Section d'investissement

Déficit de l'exercice	-5 440.62 €
Déficit reporté	-83 257.62€
Déficit final D001	-88 698.24 €

Besoin de financement

Soldes des restes à réaliser	-64 444.40 €
Besoin de financement (1068)	- 153 142.64 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

1068 : 153 142.64 €

D001 : 88 698.24 €

R 002 : 355 073 €

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 Nombre de conseillers municipaux présents : 12 Nombre de voix pour : 15 Nombre d'abstention : 0 Nombre de voix contre : 0

Délibération N°4 : Affectation des résultats assainissement

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'après avoir approuvé le compte administratif de l'année 2016, il y aurait lieu d'affecter les résultats.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents décide d'affecter ainsi le résultat :

Section de fonctionnement

Excédent de l'exercice	+2 155.16 €
Excédent reporté	+1 842.87 €
Excédent final	+3 998.03 €

Section d'investissement

Excédent de l'exercice	+234 590.37 €
Déficit reporté	-185 107.37 €
Excédent final R 001	+49 483 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'affecter les résultats ainsi :

1068 : 0 €

R 001 : 49 483 €

R002 : 3 998.03 €

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 Nombre de conseillers municipaux présents : 12 Nombre de voix pour : 15 Nombre d'abstention : 0 Nombre de voix contre : 0

Délibération N°5 : affectation des résultats station-service

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'après avoir approuvé le compte administratif de l'année 2016, il y aurait lieu d'affecter les résultats.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents décide d'affecter ainsi le résultat :

Section de fonctionnement

Excédent de l'exercice	+12 290.71€
Excédent reporté	+9 313.71 €
Excédent final	+21 604.42 €

Section d'investissement

Excédent de l'exercice	+4 898.29 €
Excédent reporté	+26 520.59 €
Excédent final	+31 418.88 €

R002 : 21 604.42 €

R001 : 31 418.88 €

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers municipaux présents : 12
Nombre de voix pour : 15
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°6 : Redevance réseau de communications électroniques

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de demander le paiement de la redevance d'occupation du domaine public pour les opérateurs télécom.

Le patrimoine sur lequel s'applique cette redevance est le suivant :

- 35.089 kms d'artères aériennes ;
- 12.288 + 0.089 d'artères en sous-sol ;

Il s'agit de multiplier ce patrimoine par les montants mis en place et validés par l'Etat soit pour 2017 :

- 50.74 € pour les artères aériennes
- 38.05 € pour les artères en sous-sol

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valide cette démarche et autorise Madame le Maire à demander le paiement de cette redevance.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de voix pour : 15
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°7 : Emprunt travaux de réhabilitation de l'Eglise

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de souscrire deux emprunts pour financer les travaux de réhabilitation de l'Eglise pour un montant de 265 000 € divisés comme suit :

- 165 000 € de prêt relai remboursable sous deux ans, dans l'attente du versement des subventions et du fonds de compensation de TVA ;

- 100 000€ remboursable en 7 ou 10 selon les demandes faites aux organismes de crédit.

Les établissements de la Caisse d'Épargne, du Crédit Agricole et de la Caisse des Dépôts et Consignation ont été consultés.

Prêt relai : le Conseil Municipal après en avoir délibéré retient à l'unanimité la proposition du Crédit Agricole avec remboursement du capital in fine.

Prêt à taux fixe : le Conseil Municipal après en avoir délibéré retient à l'unanimité la proposition du Crédit Agricole pour un prêt à taux fixe de 0.80% à capital constant remboursable annuellement par échéance trimestrielle sur une durée de 7 ans.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer tout document relatif à ce prêt.

<p>Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 Nombre de conseillers présents : 12 Nombre de voix pour : 15 Nombre d'abstention : 0 Nombre de voix contre : 0</p>

Délibération N°8 : Indemnités des élus

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une nouvelle réglementation régit les indemnités des élus. Il y a donc lieu de reprendre une délibération afin de changer l'indice brut sur lequel sont basées les indemnités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, les indemnités des élus seront basées sur l'indice brut terminal de la fonction publique.

<p>Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 Nombre de conseillers présents : 12 Nombre de voix pour : 15 Nombre d'abstention : 0 Nombre de voix contre : 0</p>

Délibération N°9 : Révision du plan de financement de l'Eglise

Le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il y a lieu de délibérer à nouveau sur le plan de financement prévisionnel des travaux de restauration de l'Eglise Saint-Martin-de-Tours.

En effet, en 2016 le Conseil Départemental avait annulé toutes aides pour le patrimoine. La commune souhaite faire la demande de subvention pour 2017. Pour établir le dossier, il convient que le Conseil Départemental apparaisse dans le plan de financement et que le conseil municipal autorise Madame le Maire à faire la demande de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider le plan de financement suivant et d'autoriser Madame le Maire à faire la demande de subvention :

Montant total des travaux hors taxes :	290 727.60 €
Subvention DRAC 40 % du HT:	116 291.04 €
Subvention du Conseil Régional :	10 000.00 €
Subvention du Conseil Départemental 15 %:	43 609.14 €
Autofinancement :	146 195 €
Pour un montant total de travaux TTC :	316 096 €

<p>Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 Nombre de conseillers municipaux présents : 12 Nombre de voix pour : 15 Nombre d'abstention : 0 Nombre de voix contre : 0</p>
--

Délibération N° 10 : Convention CNRACL

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier transmis par le Centre de gestion de la Creuse. Il est précisé que le centre de gestion est notamment un intermédiaire entre la CNRACL et la commune. La dématérialisation de certains actes rend nécessaire la mise en place d'un conventionnement régissant les relations du Centre et des Collectivités affiliées dans ses compétences en matière de retraite.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte la convention sur la dématérialisation des procédures CNRACL entre le centre de gestion de la Creuse et la commune ;
- Autorise Madame le Maire à signer cette convention et toute pièce afférentes à ce dossier.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Nombre de voix pour : 0

Nombre d'abstention : 0

Nombre de voix contre : 0